



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 29 janvier 2019

Présents : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Charles-Ange GINESY

RAPPORT N° 19-B3 - SORTIE D'UN LOGEMENT DE LA LISTE DES LOGEMENTS EN CASERNE DE NICE-MAGNAN

Par délibération n° 14-51 du 13 octobre 2014, le conseil d'administration a adopté les modalités d'attribution de logements en caserne par convention d'occupation précaire avec astreinte concernant les logements en caserne de Nice Magnan et Nice Fodéré.

Depuis la mise en place de ce dispositif le 1^{er} janvier 2015, le logement N26, Type F4, situé au bâtiment Nord du centre d'incendie et de secours de Nice Magnan, libéré le 31 mai 2015 a été proposé aux agents à huit reprises et n'a jamais trouvé preneur à ce jour.

Par ailleurs, le centre d'incendie et de secours de Nice-Magnan connaît des difficultés croissantes au niveau des chambres de garde pour les agents non logés.

Afin d'éviter de laisser un logement vide et de satisfaire la demande en chambres de garde pour le personnel non logé, il vous est proposé de sortir l'appartement N26 du contingent de logements en caserne et de le transformer en chambres de garde.

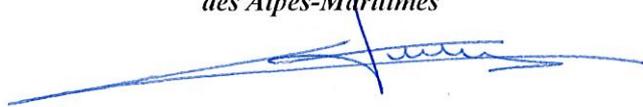
L'annexe n° 1 de la délibération du 13 octobre 2014, relative aux modalités de mise en œuvre des attributions des conventions d'occupation précaire avec astreinte d'un logement, en caserne ainsi que l'annexe 5 du règlement des logements en caserne du corps départemental, seront modifiées en conséquence.

La commission de logement réunie le 10 décembre 2018 a donné son accord à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la sortie de l'appartement N26 du contingent de logements en caserne et sa transformation en chambres de garde.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line crossing it near the end, and some smaller loops and flourishes.

Charles-Ange GINESY